



Versailles, le 28 février 2012

Signataire : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la quatorzième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame,  
qui s'est tenue le 14 février 2012**

Personnalités présentes : François de Mazières, Maire de Versailles,  
Thierry Voitellier, Maire-Adjoint, délégué à la Voirie, aux Déplacements  
Urbains, à la Sécurité et aux Affaires Juridiques,  
Marie Boëlle, Maire-Adjoint, déléguée au Commerce et au Tourisme.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie

Début de réunion : 20 h 40

Fin de réunion : 23 h 15

**I) Introduction par Marie Seners**

Marie Seners transmet les excuses pour absence de Dominique Roucher et de Patrick Bouy.

Elle salue la présence de Thierry Voitellier et de Marie Boëlle venus pour présenter les projets d'aménagement de la place d'Armes, pour ce qui est respectivement de la voirie et des terrasses nord.

Elle annonce la visite probable de François de Mazières pour présenter l'aménagement du parking Europe.

**II) Présentation par Thierry Voitellier des travaux de voirie de l'aménagement de la place d'Armes**

L'objectif principal de l'aménagement est commercial.

Les travaux de feux de circulation et de traversée pour piétons sont prévus en 2013. Les travaux de voirie sont entièrement liés à l'aménagement des terrasses nord.



Le parking fait l'objet d'une mise à niveau de son équipement de péage. Les caisses automatiques permettent enfin le paiement par carte de crédit. Les baraques disgracieuses servant de locaux techniques sont enlevées. Il est prévu d'installer les caisses dans les anciennes latrines du château.

Les recettes du parking se sont élevées à 3.499.000 euros en 2011, dont 3 millions d'euros net pour la Ville, redevance au Château déduite.

Un Conseiller s'étonne de cette progression significative par rapport au chiffre de 2 millions qui circulait antérieurement. Thierry Voitellier indique que c'est dû aux pics de fréquentation liés aux expositions.

Le parking des cars accueille 30.900 véhicules, tandis que le parking des voitures enregistre 200.000 passages (levées de barrière). Les équipements permettent maintenant d'accueillir les minibus avec un tarif spécifique de 25 euros par jour pour les véhicules de capacité inférieure ou égale à 25 places. Reste à faire la chasse aux minibus qui continuent de se garer en infraction hors du parking et qui encourent une amende de 17 euros seulement. Pour alourdir la sanction et la rendre incitative, les agents verbalisateurs procèdent systématiquement à des contrôles de sécurité (extincteurs, etc.).

L'architecte du château, Frédéric Didier, a demandé qu'on élargisse les trottoirs pour mieux conduire les piétons sortant du château, à gauche vers les terrasses, à droite vers la cour des Senteurs.

Le revêtement de la rue Robert de Cotte sera posé probablement en 2013, après réfections des canalisations par la SEVESC.

### **III) Présentation par Marie Boëlle de l'aménagement des terrasses nord de la place d'Armes**

Il s'agit des terrasses sur le terre-plein de l'avenue Nepveu au nord de la place.

Les travaux sur les terrasses ont commencé aujourd'hui 14 février.

Ces terrasses ont pour propriétaire la DRAC, mais les droits de terrasse acquittés par les cafetiers, à hauteur de 50.000 euros, reviennent à la Ville en contrepartie de la maintenance qu'elle assure.

Avant tout, un important travail de concertation a été effectué avec les 8 cafetiers concernés qui jusqu'ici ne se parlaient pas beaucoup. Une charte a été signée visant à harmoniser le mobilier et à créer une continuité visuelle élégante et attractive. Tout le mobilier en plastique est réformé et remplacé par du mobilier en résine répondant à des normes précises. Il est procédé à un achat groupé de parasols bleus, tous identiques.

On commence par supprimer les jardinières et tous les éclairages disparates. Les terrasses sont ensuite ratissées. Puis les pieds de parasols de 85 kg sont posés en alignement et les parasols fournis par les cafetiers installés. Enfin un éclairage harmonisé provisoire est posé sur les mâts existants. Les escaliers métalliques sont supprimés. Un marquage au sol interrompant le stationnement devant les escaliers en pierre permet aux serveurs un accès aisé. Les potelets porte-menu sont harmonisés.

La rue Colbert passe sous le régime zone 30.

L'inauguration aura lieu le 21 mars 2012.

Fin 2012, il est prévu de réhabiliter le mur de soutènement côté rue Colbert, de procéder à des terrassements de reprofilage et de poser l'éclairage définitif.

Pour le positionnement du feu rouge, rien n'est encore décidé.

Le trafic des cars de tourisme est caractérisé par un pic entre 9h et 9h30. Il est peu gênant le reste de la journée.

L'inauguration de la cour des Senteurs, de l'autre côté de la place, est prévue pour mars 2013.

Un Conseiller demande si les cafetiers exploitant les terrasses nord ont été contraints à ce réaménagement ou s'ils considèrent que c'est un investissement rentable. Réponse : c'est clairement un investissement favorable à leur commerce.

#### **IV) Approbation du procès verbal de la réunion précédente CQ13 tenue le 29 novembre 2011**

Un Conseiller fait observer, qu'à son avis, l'aménagement d'un rond-point au droit de la Porte Saint-Antoine envisagé sur la commune du Chesnay signifie que le projet de TCSP qui avait été combattu en 2006, refait surface.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **V) Travaux de la Commission « animation », par Agnès Desplats et Chantal Rozier-Chabert**

La date du dîner de rue du CQND est fixée au vendredi 15 juin 2012. Il se tiendra comme d'habitude rue Saint Lazare. La rue sera fermée dès 18h30 et les tables et les chaises déposées sur place, ce qui évitera d'en faire la manutention.

La présence de tous les Conseillers est importante et vivement recommandée. Ils seront identifiés par un badge et par une écharpe de couleur saumon qui lui seront fournis. L'écharpe sera facturée 4,80 euros à chaque Conseiller mais elle deviendra sa propriété. Les Conseillers devront s'occuper exclusivement des habitants participant au repas et ne pas se rassembler pour converser entre eux.

Pour augmenter la convivialité, chaque habitant participant devra apporter un dessert qui sera déposé sur une table réservée aux desserts. Il faudra donc se lever pour aller se servir, provoquant ainsi le brassage souhaité.

La musique sera assurée par un ensemble de quatre ou cinq interprètes dirigés par Nicolas Poussin. Cette prestation est organisée par Yves Cambier.

#### **VI) Travaux de la Commission « cohabitation », par Baudouin de Monts et Laurent Giry**

L'animation du 11 décembre 2011 sur la place du marché est considérée comme un succès. Rappelons que son objet, résumé par le mot « cohabitation », était le partage de la voirie entre ses différents usagers, et dans le cas d'espèce les cyclistes, avec un accent mis sur l'éclairage des vélos.

Le quizz a engendré 80 réponses. On a l'impression qu'il a soulevé l'intérêt de nombreuses familles, dont certaines ont emporté des exemplaires pour un usage pédagogique à domicile.

L'ambiance était conviviale malgré les basses températures. On a plusieurs fois entendu : « c'est bien de faire cela ! ».



Cette opération pédagogique a aussi contribué à la visibilité du Conseil de quartier. Des conversations ont été engagées sur des sujets qui n'étaient pas seulement centrés sur le vélo.

Les retombées commerciales sur les deux marchands de cycles qui sponsorisaient (très modérément) l'opération, semblent ne pas avoir été importantes. Les autres quartiers n'ont, pour le moment, pas suivi l'exemple.

Conclusion : animation à refaire.

On pourrait lancer le concept VVV, à savoir Versailles Ville Vélo.

### **VII) Travaux de la Commission « zone 30 quartier des Prés », par Gwilherm Poullennec et Chantal Rozier-Chabert**

Voir le compte rendu présenté préalablement et fourni en annexe, complété par les notes ci-dessous prises en séance.

Le samedi 14 janvier 2012, par un froid polaire, huit membres de la Commission ont arpenté le quartier des Prés délimité par le quadrilatère : de Bange / Foch / Reine / Roi.

Les services avaient fourni un plan sur lequel ils avaient présélectionné les rues qui leur paraissaient adaptées à l'installation d'un double-sens cycliste.

La Commission a mesuré les largeurs utiles disponibles et observé les voies sur lesquelles le trafic est trop important pour un double-sens. Finalement les double-sens possibles sont peu nombreux et sont bien ceux envisagés a priori par les services (rues Ste Adélaïde, Mademoiselle, Lafayette, Gabriel et Charles Perrault). Aucune suppression de place de stationnement n'a été jugée nécessaire pour accompagner la signalisation de la zone 30.

A l'occasion de cette visite sur le terrain, d'intéressantes observations ont été faites.

De nombreux bateaux ne sont pas justifiés et ne servent que de places de stationnement en quelque sorte « privatisées ». Ils sont situés devant des garages qui, à l'évidence, ne sont plus utilisés comme garages de véhicules.

On observe que le stationnement en chicane favorise actuellement les côtés où les bateaux, justifiés ou non, sont les plus nombreux. Une optimisation par simple inversion des côtés de stationnement, permettrait de créer plus d'une douzaine de places de stationnement et ce pour le seul quartier des Prés.

Le marquage du stationnement est irrégulier et n'est pas respecté, permettant à plus de voitures de stationner qu'il n'y a de places marquées. Cette remarque est faite pour suggérer pragmatiquement aux services techniques de la Ville un marquage plus adapté à la réalité.

Le poste d'ingénieur au service voirie qu'occupait Frédéric Baillergeau n'est toujours pas pourvu.



**VIII) Travaux de la Commission « stationnement », par Nicolas d'Avout**

Voir le compte rendu présenté préalablement et fourni en annexe, complété par les notes ci-dessous prises en séance. Le compte rendu a d'ores et déjà été transmis au Maire par les soins de Marie Seners.

Cette Commission a réuni 11 conseillers soit un tiers du Conseil de quartier.

Plusieurs constats ont été faits. Le stationnement de surface dans le quartier Notre-Dame arrive à saturation (en 2011, 4511 abonnements vendus pour 2345 places, soit 2 pour 1). Certains aménagements récents provoquent une diminution des places de stationnement. La réhabilitation des immeubles n° 9 et 11 rue des Réservoirs, dépourvus de parkings suffisants, va entraîner un besoin de 80 places supplémentaires.

Le nouveau parking souterrain du boulevard de la Reine souffre d'un très faible taux d'occupation (estimé à 10%).

En découlent les propositions principales suivantes :

- Augmenter le nombre de places de surface par tous moyens. « Chaque place de stationnement est précieuse ».
- Promouvoir une meilleure utilisation du parking de la Reine par une forte incitation tarifaire : augmentation en surface contre diminution en souterrain (neutre pour le concessionnaire qui perçoit les recettes de surface).
- Limiter le nombre de véhicules stationnant par foyer par une augmentation très significative du prix pour la deuxième voiture d'un abonnement de même nature que pour la première.
- Veiller à maintenir l'avantage des résidents par rapport aux professionnels.

Ces propositions principales sont assorties de propositions de détail :

- Eviter les pertes de stationnement de surface à l'occasion des aménagements de circulation.
- Optimiser l'occupation des places réservées : places de livraison à autoriser pendant certains horaires affichés, places pour handicapés à contrôler (décès ou déménagement de celui qui l'avait demandée, etc.).
- Créer des places par simple optimisation du côté du stationnement en fonction du nombre de bateaux (rien que sur les rues Mademoiselle, Sainte-Victoire et Angoulême, on pourrait gagner 12 places de stationnement)
- Créer des places supplémentaires en contrôlant le statut des bateaux et le stationnement sur les bateaux (art. R417-10 III : stationnement gênant même si le véhicule appartient au riverain). De nombreux garages au droit des bateaux sont utilisés à des fins autres que le stationnement des véhicules et le bateau est « annexé » abusivement par le propriétaire.
- Créer des places partout où cela est encore possible : impasse des Ecuries, etc.



- Maintenir en l'état les 3 couleurs de stationnement (vert, orange et rouge) qui ont fait l'objet d'un examen minutieux par les Conseils de quartier quand elles ont été instituées.
- Verbalisation systématique des motos et scooters qui circulent sur les pistes cyclables et qui stationnent sur les trottoirs.
- Etudier la possibilité d'augmenter le stationnement place Hoche en le disposant en épi sur les côtés est et nord où la voie est large. Mais cette proposition, contrairement à toutes celles ci dessus, n'a pas recueilli l'unanimité de la Commission.

Un Conseiller émet des réserves concernant l'augmentation découlant de l'incitation tarifaire. On n'enregistre aucune autre objection.

Les conclusions de la Commission stationnement sont donc mises au vote et adoptées à l'unanimité par le CQND.

### **IX) Travaux de la Commission « vision VGP 2020 », par Michel Morgenthaler**

Voir le compte rendu présenté préalablement et fourni en annexe, complété par les notes ci-dessous prises en séance. Le compte rendu a d'ores et déjà été transmis au Maire par les soins de Marie Seners.

Il s'agissait de développer une réflexion prospective en se plaçant du point de vue d'un habitant *lambda* qui exprime ses souhaits pour son cadre de vie à l'horizon 2020, sans se préoccuper de savoir s'ils sont aisément réalisables ou pas.

Le champ observé par le CQND est évidemment réduit au quartier Notre-Dame et à ses 17.000 habitants. Mais on garde à l'esprit que ce qui se passera dans le quartier dépendra fortement de ce qui se passera autour, notamment dans la commune et plus largement dans la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (VGP).

Une liste de 14 sous-thèmes a d'abord été établie et hiérarchisée. Elle fait apparaître en tête : « transports et déplacements, circulation de transit », « écoles et universités », « économie et emplois », « social », etc.

Ce n'est qu'ensuite qu'on s'est aperçu qu'il fallait commencer par « démographie et stratification sociale » parce que ce sont les paramètres déterminants du reste. A ce sujet, le projet du Grand Paris prévoit un doublement de la population de Versailles en 2035.

Sautons directement aux conclusions, en rappelant que c'est 2020 que l'on vise, une échéance qui est assez rapprochée.

Démographie et stratification sociale.

- Un accroissement démographique raisonnable (pas de doublement en 2035) tendant vers une pyramide des âges régulière.
- Un ratio actifs/inactifs > 2.
- Un bon équilibre social, sans qu'il ait été vraiment dit que l'actuel soit satisfaisant.



- Plus d'étudiants, parce qu'ils sont censés dynamiser la vie publique et parce qu'ils peuvent, une fois entrés dans la vie active, après avoir pris goût à Versailles, s'y installer et fonder une famille.
- Plus de jeunes couples.
- Inciter les chercheurs du pôle de Saclay à résider à Versailles.
- Plus de cadres internationaux en famille (voir ci-après).
- Meilleure mixité sociale, mais pas trop.

#### Economie et emplois.

- Implanter des industries à forte valeur ajoutée, créatrices d'emploi et productrices de taxes, susceptibles de renforcer les pôles d'excellence.
- Viser particulièrement les cabinets de consulting, compatibles avec le cadre urbain, en faisant valoir le bon rapport qualité-prix d'une adresse à Versailles.
- Rester vigilant sur la bonne intégration des activités dans le cadre urbain.
- Tourisme : attirer un tourisme de qualité à revenus élevés, contribuant au commerce dans la ville.
- Tourisme : les cadres internationaux et les chercheurs (voir plus haut) résidant à Versailles feront venir leurs amis et connaissances, contribuant au tourisme de qualité.
- Tourisme : développer les chambres chez l'habitant.

#### Ecoles et universités.

- Création d'un lycée international augmentant l'attrait de Versailles pour des cadres internationaux.

#### Urbanisme et écologie.

- Raser la tour de 12 étages de Jussieu (en relation avec la mixité sociale) et rénovation du quartier au profit d'un habitat plus petit en accession sociale à la propriété.
- Augmenter les espaces verts et surtout ne pas les diminuer.
- Ré-urbaniser en priorité les friches urbaines, assez nombreuses (notamment les vieux bâtiments industriels désaffectés), plutôt que de construire sur des espaces agricoles ou forestiers.
- Hors Versailles mais dans VGP : éviter la prolifération des grandes surfaces (ex : Leroy Merlin à la Croix Bonnet) qui transforment les terres arables en parkings asphaltés.

#### Transports.

- Réduire le trafic de transit.
- Etudier des solutions radicales pour supprimer le transit (tunnel nord-sud, barreau reliant les autoroutes existantes, péage urbain, etc.).
- Opposition au TCSP (projet apparu en 2006 qui pourrait réapparaître) traversant Versailles sur des voies qui ne sont manifestement pas adaptées.



Sûreté.

- Chasser sans délai la mendicité mafieuse (mendiants roumains) par prise d'un arrêté municipal anti-mendicité, sauf meilleure solution.

La salle manifeste son approbation par des applaudissements, mais il est jugé que le sujet ne se prête pas à une mise au vote du CQND.

### **X) Prochaines élections : appel aux assesseurs, par Marie Seners**

Présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012

Législatives : 10 juin et 17 juin 2012

On pressent que les votes par procuration seront nombreux, ce qui ralentit en général les opérations de vote.

Marie Seners invite les Conseillers à participer à la tenue des bureaux de vote.

### **XI) Présentation par François de Mazières du projet d'aménagement du parking Europe et autres projets.**

François de Mazières présente ses excuses pour son arrivée tardive.

Les études lancées sur l'aménagement du parking Europe s'étaient évidemment arrêtées sur l'idée d'un parking souterrain. Le parking souterrain a été écarté parce qu'il fallait accueillir des camions et donc prévoir une grande hauteur sous poutres ainsi que des trémies d'accès très volumineuses, le tout aboutissant à un coût inabordable de l'ordre de 20 millions d'euros.

Les commerçants du marché, utilisateurs du parking pour leurs camions, ont été attentivement écoutés, dans le cadre d'une concertation active.

Il en est résulté que le projet finalement retenu, conserve le parking de surface. Son pourtour est aménagé avec une piste cyclable et une rangée d'arbres (prenant la place d'une rangée de voitures). Un terrain situé entre la Trésorerie Générale et le parking est acquis pour créer une promenade le long des Grandes Ecuries. Côté Poste, la ville négocie un accès entre le bâtiment de la Poste et l'avenue de l'Europe. Cet accès deviendra l'entrée unique du parking.

Le CQND avait fait la demande d'un jardin public pour accueillir les enfants très nombreux dans le quartier. La création d'une allée-promenade, arborée, de 15 m de large, située le long des Grandes Ecuries, répond à cette demande.

Il est souhaité que Bartabas se montre coopératif et permette d'aménager une vue sur ses chevaux.

Un Conseiller demande si l'aménagement se fera à capacité de stationnement égale. Réponse : On perdra quelques places.

Un Conseiller demande quel est le sort de la Poste. Réponse : c'est un bâtiment intéressant dont on peut faire quelque chose. Il a eu plusieurs approches. Une opération avec Hermès a échoué. Actuellement aucun projet n'est arrêté ; de plus la Poste n'a pas encore vendu, cette vente étant liée à la création du bureau de poste de la rue Benjamin Franklin aux Chantiers, qui est retardée par des recours.



La place de l'Europe restera disponible pour des manifestations diverses, fêtes foraines notamment.

En ce qui concerne la place Hoche, son aménagement a été confié à Nicolas Gissoul, paysagiste de haut niveau. Elle sera entourée de grilles, protégeant ainsi un espace destiné aux enfants.

Un Conseiller signale qu'un sondage effectué par les AFC sur les besoins des familles, révèle une forte demande d'espaces verts.

François de Mazières tient à rappeler que 20.000 m<sup>2</sup> d'espaces verts ont été créés depuis le début de sa mandature. Il cite, entre autres, l'allée Le Nôtre entre la pièce d'eau des Suisses et Saint-Cyr, dont l'aménagement est financé par VGP et la Région, qui sera inaugurée pendant l'« année Le Nôtre » [NDLR : André Le Nôtre – architecte de Louis XIV des jardins de Versailles – 1613-1700, on fêtera en 2013 le quatre centième anniversaire de sa naissance] ; et indique que le stand de tir pourrait être déménagé.

## **XII) Calendrier**

08 mars 2012	Commission « propreté » : IOP, etc.
13 mars 2012	Commission « animation »
10 avril 2012	CQ15
15 juin 2012	Dîner de rue du CQND, rue Saint-Lazare
19 juin 2012	CQ16

Marie Seners clôture cette réunion en remerciant les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.

**Pièces jointes :** Compte rendu de la Commission « zone 30 quartier des Prés »  
Compte rendu de la Commission « stationnement »  
Compte rendu de la Commission « vision VGP 2020 »



**Annexe 1 : Compte-rendu de la Commission "zone 30 quartier des Prés"  
qui s'est tenue sur place le samedi 14 janvier 2012.**

**Propositions de la Commission:**

- La Commission souhaite que l'on veuille à **ne pas supprimer de places de stationnement**, dans la mesure du possible, **lors de l'implantation de panneaux Zone 30**
- **Liste des rues où le double-sens cyclable est réalisable et souhaitable** (les mesures indiquées sont celles de la chaussée utile : située entre la bordure du trottoir et la limite du marquage au sol des places de stationnement) :
  1. Rue Ste Adélaïde ( 4,2 m ) et sans caniveau en pavés.
  2. Rue Mademoiselle (4m) et caniveau en pavés.
  3. Rue Lafayette (3,5m) mais rue de déserte riverains peu fréquentée - poursuite de la rue Lafayette en double sens voiture avec une faible largeur également.
  4. Rue Gabriel (3,9m)
  5. Rue Charles Perrault (4m)
- **Une bonne signalisation au sol et à chaque croisement** sera nécessaire car les doubles-sens seront peu nombreux
- La Commission a examiné la visibilité à chaque croisement sur les axes proposés. **Aucune suppression de place ne semble nécessaire.**
- **Une vérification de la justification des bateaux** serait à effectuer. La Commission a constaté que plusieurs garages sont aménagés en chambre ou en atelier, le bateau étant le lieu habituel de stationnement gratuit de l'occupant de l'habitation jointe.
- **Une optimisation du choix du côté de stationnement** en fonction du nombre de sorties cochères permettrait de gagner des places de stationnement. (ex1: rue Mademoiselle entre Lafayette et Berthier le changement de côté permet un gain de 2 places, entre Angiviller et Berthier gain d'1 place, ex2: rue Ste Victoire entre Beauvau et Missionnaires gain de 6 places, ex3: rue d'Angoulême entre Reine et Angiviller, gain de 2 places ; total : **gain de 12 places**)
- A noter : le marquage au sol des places de stationnement est conçu de façon large et irrégulier. Le nombre de véhicules stationnant de fait est supérieur.

**8 Participants:**

Patrick Bouy, Claude Lavaste, Chantal Rozier-Chabert, Laurent Giry, Nicolas d'Avout, Michel Morgenthaler, Gwillherm Poullennec et Marie Seners



**Annexe 2 : Compte-rendu de la Commission « stationnement »  
qui s'est tenue le 12 janvier 2012**

**Préambule :** La Commission « stationnement » s'est réunie sur la base des constats suivants :

- Notre quartier arrive à saturation en matière de stationnement de surface.
- Certains aménagements récents conduisent à une diminution du nombre de places.
- La réhabilitation d'immeubles rue des Réservoirs va amener une demande supplémentaire importante de stationnement.

**3 Grands axes de propositions:**

La Commission constate la faible occupation du parking rive droite (estimée à environ 10%) en même temps que la sur-occupation de la voie publique. Selon les chiffres transmis par Thierry Voitellier, il est vendu presque 2 fois plus d'abonnements qu'il n'y a de places en surface (4511 abonnements vendus en 2011 pour 2345 places toutes couleurs confondues).

Cela conduit la Commission à suggérer à l'unanimité de ses membres :

1. **une augmentation significative des tarifs d'abonnement de surface**, corrélée à la baisse du prix de l'abonnement du parking du bd de la Reine. L'écart entre les 2 solutions de stationnement est trop important (coût de l'abonnement 2012 : 198€/an contre 1100€ dans le parking). L'augmentation du tarif d'abonnement en surface, tarif qui revient au concessionnaire, pourrait équilibrer et justifier la baisse du prix des abonnements en souterrain.
2. un examen du nombre des foyers qui souscrivent plus d'un abonnement en surface et **une augmentation considérable du prix de l'abonnement de même nature pour une 2ème voiture**. Considérant le nombre restreint de places disponibles en surface, l'objectif visé est de limiter l'occupation du domaine public par un nombre réduit de véhicules par foyer et d'améliorer le foisonnement du stationnement. Veiller à maintenir un avantage pour les résidents/aux professionnels (et donc augmenter en parallèle le tarif professionnel).
3. **une augmentation du nombre de places de stationnement de surface par tout moyen d'optimisation** (voir mesures de détail ci-dessous). "Chaque place de stationnement est précieuse".

**Mesures de détail suggérées:**

- **Mieux utiliser les places livraisons**, en autorisant le stationnement en dehors des heures repérées et affichées (d'autres communes le pratiquent déjà)
- **Optimiser le choix du côté de stationnement en fonction du nombre de sorties cochères**. (ex1: rue Mademoiselle entre Lafayette et Berthier, le changement de côté permettrait un gain de 2 places, entre Angiviller et Berthier : gain d'1 place, ex2: rue Ste Victoire entre Beauvau et Missionnaires, gain de 6 places, ex3: rue d'Angoulême entre Reine et Angiviller, gain de 2 places ; total: **gain de 12 places**)



## Conseil de quartier Notre-Dame

- Etudier le statut des "bateaux" et leur utilité réelle. Le stationnement sur les bateaux est considéré comme gênant (art.R 417-10 III du code de la route). De nombreux garages sont utilisés à d'autres fins que le stationnement d'un véhicule et le bateau correspondant annexé de fait par son propriétaire. **Supprimer les bateaux qui ne répondent à aucune sortie de véhicule et créer des places de stationnement.**
- Etudier la possibilité de mettre du **stationnement en épis sur 2 côtés de la place Hoche** (ceux où les voies sont larges et le permettent). **Cette proposition ne recueille pas l'unanimité des Conseillers.**
- **Ne rien changer aux 3 couleurs de zones.** La fusion des zones vertes et oranges dont il a pu être question, favoriserait le stationnement des non-Versaillais. Par ailleurs, la zone verte permet le stationnement des professionnels et artisans pendant une courte durée. Les couleurs ont fait l'objet d'examen minutieux par les Conseils de quartier en leur temps.
- **Verbalisation systématique des motos circulant sur les trottoirs et sur les bandes cyclables.** Le phénomène s'amplifie très nettement. Signalement en particulier Bd de la Reine.
- **Vérifier la pérennité de la justification des places pour handicapés** (suite aux déménagements ou décès)
- **Vérifier le régime des 3 places réservées SNCF devant la gare RD.** Un parking existe pour les salariés de l'entreprise ; est-il nécessaire de leur réserver en plus 3 places qui seraient bien précieuses pour les usagers du service public.
- **Lors de la prochaine installation de la patinoire**, prévoir une signalisation du détournement des bandes cyclables (barrées par la patinoire). Les bus ne sont pas avertis et l'usage **induit** des couloirs **de bus** est de ce fait dangereux.

### **A signaler : Vive inquiétude concernant le stationnement dans le secteur**

#### **Réservoirs/Carnot/Gambetta.**

70 lots sont prévus dans les 2 immeubles en rénovation rue des Réservoirs (n°9 et 11), pour une vingtaine de parkings. Si l'on prévoit 1,5 voitures/appartement, ce qui est la norme, cela représente environ 80 voitures supplémentaires dans un secteur déjà très saturé. Des mesures spécifiques (liées à la vente des lots ?) devraient être prises pour encourager la location de parkings ou la création de places de stationnement en surface partout où cela est possible

### **11 Participants:**

- Bénédicte d'Aboville
- Chantal Rozier-Chabert
- Geneviève Schmitz
- Stéphanie Besançon
- Bruno Lokhart
- Laurent Giry
- Michel Morgenthaler
- Baudouin de Monts
- Gwilherm Poullennec
- Nicolas d'Avout
- Marie Seners

**Annexe 3 : Commission Vision VGP 2020**  
**compte rendu des réunions tenues**  
**le 22 novembre 2011 (1) et le 7 février 2012 (2)**

Participants : Marie Seners (1 et 2), Chantal Rozier-Chabert (1), Nicolas d'Avout (2), Baudoin de Monts (1 et 2), Jean Deschard (1 et 2), Laurent Giry (1 et 2), Michel Morgenthaler (1 et 2), Gwilherm Poullenec (2).

## **Préambule et méthode de travail**

Le thème Vision VGP 2020 a fait l'objet d'une conférence-débat donnée le 1<sup>er</sup> décembre 2011 par François de Mazières, en qualité de président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, complétée par une interview le 5 décembre 2011. Ce thème, qui connaît un certain succès, est actuellement traité simultanément au sein de différentes instances.

Il s'agit de mener une réflexion prospective et d'exprimer les souhaits des habitants quant à leur cadre de vie en 2020. Ce cadre de vie est envisagé au sein de VGP, attendu que la vie dans chaque commune sera de plus en plus dépendante de l'organisation définie pour la communauté d'agglomération.

En conséquence, le but de la commission ad hoc du CQND était, en considération de qui vient d'être posé ci-dessus, de dégager les desiderata des habitants du quartier Notre-Dame, afin de les faire connaître à leurs élus.

Les membres de la commission, gens d'action rompus à analyser les problèmes et à imaginer immédiatement des solutions réalistes, ont eu un peu de mal à se mettre à la place d'un habitant *lambda* qui laisse parler son cœur et qui dessine son avenir en comptant sur d'autres pour le réaliser conformément à ses vœux. C'est pourtant bien de ce point de vue qu'il convenait de mener la réflexion, en se faisant violence pour ne pas endosser l'habit d'un prescripteur avisé.

Un premier travail, mené lors de la première réunion, a consisté à dresser une liste de sous-thèmes et à les classer par ordre d'intérêt avec une note de 0 à 5 dont on a fait sur chaque ligne la moyenne.

Ensuite, lors de la deuxième réunion, à la lumière de cette synthèse, les membres de la commission ont lancé très librement un certain nombre d'idées, qui ont été débattues en séance et dont le présent compte rendu tente de dresser la liste raisonnée. Le débat aurait pu être conduit de manière systématique en traitant les sous-thèmes l'un après l'autre, de haut en bas. Cela n'a pas été le cas, une idée entraînant l'autre, dans le désordre apparent qui reflète des pensées cursives. Et aussi, il a été relevé à maintes reprises que les sujets sont interdépendants. On s'en serait douté.

## Résultats

<b>tableau de synthèse des notations par les membres de la commission</b>	
<b>sous-thème noté de 0 à 5</b>	<b>moyenne</b>
<b>transports et déplacements, circulation de transit</b> (voiture, vélo, transports en commun)	<b>3,8</b>
<b>écoles et universités</b> (suffisantes ? à développer ?)	<b>3,8</b>
<b>économie et emplois</b> (quels types d'activité ?)	<b>3,7</b>
<b>social</b> (crèches, aide aux personnes âgées, maisons de retraite, hôpitaux, etc.)	<b>3,3</b>
<b>culture et sports</b>	<b>3,3</b>
<b>urbanisme</b> (grands ensembles, tours, espaces verts, construction en souterrain, etc.), <b>il faut bien loger les habitants supplémentaires</b>	<b>3,0</b>
<b>écologie</b> (énergie, chauffage urbain, séparation des réseaux d'assainissement)	<b>2,8</b>
<b>stratification sociale</b> (jeunes, vieux, pauvres, riches, étrangers)	<b>2,8</b>
<b>étendue géographique</b> (le Chesnay, Vélizy, d'autres, aujourd'hui 14 communes sur 10.000 hectares)	<b>2,5</b>
<b>nombre d'habitants</b> (aujourd'hui 187.000 h, quelle limite ?)	<b>2,5</b>
<b>gouvernance</b> (une super-municipalité unique ?)	<b>2,3</b>
<b>sûreté</b> (une nécessité ? est-on prêt à payer plus ?)	<b>2,3</b>
<b>Château de Versailles</b> (l'intégrer dans VGP ?)	<b>1,7</b>
<b>lieux de culte non traditionnels</b> (temple mormon, mosquées)	<b>1,5</b>

### **Démographie et stratification sociale.**

Ce sujet vient en tête parce qu'il est constaté qu'il faut commencer par cela.

C'est en effet une donnée primordiale, dont dépend beaucoup le reste. C'est une donnée sur laquelle on peut agir, mais avec des effets à long terme. Le Projet Grand Paris prévoit, en conséquence des effets induits par son réseau de transport, un doublement de la population de Versailles à l'échéance 2035. Voulons-nous cela ? Le quartier Notre-Dame, avec son secteur sauvegardé, semble à l'abri de la densification qui découle mathématiquement de cette prévision. Mais il sera forcément concerné par les zones alentour qui seront fortement densifiées. Et les lois peuvent changer.

Un rappel est fait du recensement des habitants du quartier Notre-Dame, dont il avait été fait état devant le CQND, qui montrait une pyramide des âges atypique : beaucoup de personnes âgées, beaucoup d'enfants, un creux dans les âges intermédiaires.

Sur la question de la mixité sociale, un participant fait remarquer, sans être violemment démenti, que tout le monde est toujours d'accord pour la développer à condition que cela soit fait dans un autre quartier que le sien.



**Souhaits pour 2020 :**

- **un accroissement démographique raisonnable (pas de doublement en 2035) tendant vers une pyramide des âges régulière,**
- **un ratio actifs/inactifs > 2,**
- **un bon équilibre social, sans qu'il ait été vraiment dit que l'actuel est satisfaisant,**
- **plus d'étudiants, parce qu'ils sont censés dynamiser la vie publique et parce qu'ils peuvent, une fois entrés dans la vie active, après avoir pris goût à Versailles, s'y installer et fonder une famille,**
- **plus de jeunes couples,**
- **inciter les chercheurs du pôle de Saclay à résider à Versailles,**
- **plus de cadres internationaux en famille (voir ci-après),**
- **meilleure mixité sociale, mais pas trop.**

**Economie et emplois.**

A la question : « quelles sont les activités qui génèrent le plus de taxes au bénéfice de la Ville ou de la communauté VGP ? », aucun des participants n'est capable de répondre.

On observe que, sauf dans le quartier de Satory et peut-être dans les quartiers des Chantiers et de Porchefontaine, il n'est guère envisageable d'installer des industries manufacturières importantes. Il semble donc que la piste des activités du secteur tertiaire soit la meilleure à suivre. Les cabinets de consulting mériteraient d'être attirés en faisant valoir une belle adresse moins chère que dans le triangle d'or parisien. Le problème des liaisons commodes avec les aéroports est considéré comme un obstacle à résoudre avant tout : Versailles est à plus de 1 h en train (inconfortable et aventureux) et 100 euros en taxi (temps de parcours incertain entre 30' à 2 h), des aéroports CDG et Orly.

**Souhaits pour 2020 :**

- **implanter des industries à forte valeur ajoutée, créatrices d'emploi et productrices de taxes, susceptibles de renforcer les pôles d'excellence,**
- **viser particulièrement les cabinets de consulting, compatibles avec le cadre urbain, en faisant valoir le bon rapport qualité-prix d'une adresse à Versailles,**
- **rester vigilant sur la bonne intégration des activités dans le cadre urbain,**
- **tourisme : attirer un tourisme de qualité à revenus élevés, contribuant au commerce dans la ville,**
- **tourisme : les cadres internationaux et les chercheurs (voir plus haut) résidant à Versailles feront venir leurs amis et connaissances, contribuant au tourisme de qualité,**
- **tourisme : développer les chambres chez l'habitant.**

**Ecoles et universités.**

Versailles est reliée à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines à Guyancourt et le sera au pôle des grandes écoles de Saclay lorsque la liaison programmée dans le Projet Grand Paris sera réalisée, ce qui, hélas, n'est pas pour demain alors que c'est essentiel. Aucun désir particulier ne se manifeste en termes d'augmentation de l'offre de collèges, lycées, classes préparatoires, universités et grandes écoles, sauf la création d'un lycée international. En effet, en connexion avec ce qui a été évoqué plus haut sous le titre « démographie et stratification sociale », une intéressante idée a émergé : attirer à Versailles une population internationale qui serait constituée de cadres actifs et relativement aisés travaillant en entreprise ou dans la recherche (privé tertiaire, universités, pôle de Saclay, instituts, etc.).

**Souhaits pour 2020 :**

- **création d'un lycée international augmentant l'attrait de Versailles pour des cadres internationaux.**



## **Urbanisme et écologie.**

### **Souhaits pour 2020 :**

- **raser la tour de 12 étages de Jussieu (en relation avec la mixité sociale) et rénovation du quartier au profit d'un habitat plus petit en accession sociale à la propriété.**
- **augmenter les espaces verts et surtout ne pas les diminuer,**
- **ré-urbaniser en priorité les friches urbaines, assez nombreuses (notamment les vieux bâtiments industriels désaffectés), plutôt que de construire sur des espaces agricoles ou forestiers,**
- **hors Versailles mais dans VGP : éviter la prolifération des grandes surfaces (ex : Leroy Merlin à la Croix Bonnet) qui transforment les terres arables en parkings asphaltés,**

## **Transports.**

Un participant prononce le mot « péage urbain » sous forme d'une boutade. L'idée est développée et donne lieu à une absence de rejet sinon une approbation consensuelle. Le périmètre de la zone soumise à péage ne serait pas calqué sur une frontière communale mais défini de manière intelligente (une partie de Versailles et du Chesnay, par exemple).

### **Souhaits pour 2020 :**

- **réduire le trafic de transit,**
- **étudier des solutions radicales pour supprimer le transit (tunnel nord-sud, barreau reliant les autoroutes existantes, péage urbain, etc.),**
- **opposition au TCSP (projet 2006 qui pourrait réapparaître) traversant Versailles sur des voies qui ne sont manifestement pas adaptées.**

## **Sûreté.**

Sur la question d'un renforcement des dispositifs tels que vidéosurveillance, présence policière visible, etc. et de savoir si les habitants seraient prêts à payer plus pour cela, la discussion s'égarait et ne débouche sur aucune conclusion sauf pour la question des mendiants roumains (terme générique ne préjugant pas de la nationalité exacte des personnes visées). Le problème est détourné sur la primauté de l'éducation, de la restauration de l'autorité parentale, de la prévention, de l'aide sociale, de l'amélioration en général du niveau des classes défavorisées, etc. susceptible de diminuer le besoin de mesures de sûreté.

### **Souhaits pour 2020 avec application immédiate :**

- **éradiquer sans délai la mendicité mafieuse (mendiants roumains) par prise d'un arrêté municipal anti-mendicité, sauf meilleure solution.**

## **Conclusion**

Les résultats dégagés reflètent l'opinion d'un échantillon bien trop petit pour être représentatif des 17.000 habitants du quartier Notre-Dame. Il a cependant le mérite d'exister. Il est peu probable qu'on fasse mieux avant longtemps. On peut espérer tirer des conclusions plus consistantes en le consolidant avec les résultats des travaux menés dans d'autres instances.

Il importe de souligner que les quelques souhaits exprimés ci-dessus sont concrets et pour la plupart réalisables avant 2020.

L'objectif est que nos élus s'en inspirent, attendu que leurs électeurs les ont élus pour répondre à leurs attentes, surtout lorsque celles-ci s'expriment aussi clairement.

Les participants à la deuxième réunion ont jugé inutile de prolonger les travaux de la commission Vision VGP 2020.